



Les + de notre offre

- **Tarification adaptée au profil du conducteur** et à la valeur de son NVEI jusqu'à 10 000 €
- **3 formules** pour répondre aux besoins des clients
- **Certificat de bridage acceptés**
- **Tarifs adaptés aux petits budgets**
- **Assistance incluse**
Intervention dès 1 km en cas de besoin.
En cas d'accident ou de vol, le retour à domicile de l'assuré est pris en charge.
Une solution de mobilité est également mise en place selon le choix de l'assuré, sous forme de forfait, permettant ainsi de maintenir sa mobilité (forfait Navigo, véhicule de remplacement, etc.).

Option

- **Garantie conducteur 2 niveaux 30 000 € et 250 000 €** avec une franchise absolue de 5 % du taux d'AIPP de catégorie équivalente.

Cibles

- Conducteur âgé de 14 à 80 ans (sauf les gyropodes : à partir de 16 ans)
- Résidant en France métropolitaine

Véhicules

- Les trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues, hoverboards et les draisienne électriques
- Les véhicules neufs ou d'occasion

Franchises et vétusté

- **Franchise Vol, Incendie et Dommage Tous Accidents** : la franchise Tous Accidents est abrogée si les frais de réparation sont inférieurs à 300 €

Franchise par sinistre	Vétusté
20 % du prix d'achat avec un minimum de 50 €	Les deux premières années 20 % par année puis 10 % dans la limite de 80 %

- **Franchise Conducteur Dénommé** : Si le véhicule est conduit au moment du sinistre par une personne autre que le conducteur habituel désigné, il sera fait application d'une franchise de 100 € par sinistre.

Accès aux formules de garanties

- Pour les véhicules achetés **neufs de - de 2 ans** : toutes les formules
- Pour les véhicules achetés **neufs de + de 2 ans** : formules tiers simplifié
- Pour les véhicules achetés **d'occasion** : formules tiers simplifié

Tableau de garanties

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Responsabilité civile	✓	✓	✓
Défense Recours Suite à un accident	✓	✓	✓
Vol	✗	✓	✓
Incendie - Explosion	✗	✓	✓
Forces de la Nature	✗	✓	✓
Catastrophes Naturelles	✗	✓	✓
Catastrophes Technologiques	✗	✓	✓
Attentats et actes de terrorisme	✗	✗	✓
Garantie Personnelle du Conducteur Niveau 1 AIPP 15 % - 15 000 € en cas de décès 100 000 € en cas d'invalidité	Option	Option	Option
Garantie Personnelle du Conducteur Niveau 1 AIPP 15 % - 15 000 € en cas de décès 100 000 € en cas d'invalidité	Option	En option	Option
Assistance	Option	Option	Option

Risques non pris en charge

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré.
- Les conséquences de la guerre civile ou étrangère.
- Les dommages subis par les auteurs, coauteurs ou complices du vol et leurs ayants droit, en cas de vol du véhicule.
- Les dommages subis par le véhicule lorsque l'assuré ne peut produire la facture d'achat du transporteur gyroscopique.
- Les dommages aux accessoires du véhicule ou objets transportés.
- Les dommages survenus lorsque les conditions techniques d'utilisation prévues par le constructeur ne sont pas respectées.
- Les véhicules en LOA / LDD.
- Les trottinettes à selles.

maxance

UNE MARQUE DU GROUPE **viLAVI**

28 boulevard Princesse Charlotte - BP 169 98007 Monaco Cedex - Tél : 01 49 15 33 00 - Fax : 01 49 15 19 80 - www.maxance.com

Société de courtage d'assurance régie par le Code des Assurances - Société Anonyme Monégasque au capital de 2 500 000 € - RCI 01 S 04 000 - NIS 6622Z10121ORIAS 07 032 460 - www.orias.fr - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L5301 et L530-2 du Code des Assurances.

